

**TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE \***

## APEF ALES

TARIFS HORAIRES			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
<b>MÉNAGE REPASSAGE</b>			
Détente	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Bien-être	28,18 €	31,00 €	15,50 €
Evasion	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Ponctuel	32,73 €	36,00 €	18,00 €
<b>AIDE A DOMICILE</b>			
Aide + Accompagnements	28,18 €	31,00 €	15,50 €
Aide + Accompagnements ponctuel	28,18 €	31,00 €	15,50 €
<b>GARDE D'ENFANTS</b>			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	28,18 €	31,00 €	15,50 €
Garde d'enfants + 3 ans	28,18 €	31,00 €	15,50 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	32,73 €	36,00 €	18,00 €
<b>BRICOLAGE</b>			
Ponctuel	43,18 €	47,50 €	23,75 €
<b>JARDINAGE</b>			
Régulier	39,58 €	47,50 €	23,75 €
Ponctuel	39,58 €	47,50 €	23,75 €

### Autres prestations :

	TTC	HT	TTC	HT
Soutien scolaire	32,00 €	29,09 €	Téléassistance partenariat EA (à partir de)	38,80 €
Cuisine à domicile	32,00 €	29,09 €	Assistance informatique	32,00 €
Démarches administratives	31,00 €	28,18 €	Présence et vigilance à domicile	31,00 €
Mise en beauté (***)	35,00 €	31,82 €		25,83 €
Soins et promenade d'animaux de compagnie (***)	35,00 €	31,82 €		

(\*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.

Le détail des formules est joint en annexe. (\*\*) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

(\*\*\*) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

Frais de gestion administrative mensuels : 12,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 0,95 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)



**TARIFS ASSISTANCE ET FINANÇÉS**  
**“ MODE PRESTATAIRE \***   
**APEF ALES**

TARIFS HORAIRES		
HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt **

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

<b>APA ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE</b>	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental inférieur à 100%</b> Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 5.00 € TTC	28,44 €	30,00 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental 2.00 euros</b> Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) .			
<b>PCH PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP</b>	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental + 2.00 € TTC	25,59 €	27,00 €	50% du reste à charge de votre facture

**ASSISTANCE HORS PRISE EN CHARGE**

Assistance aux personnes âgées	29,38 €	31,00 €	15,50 €
Assistance aux personnes en situation de handicap	29,38 €	31,00 €	15,50 €

**CAISSES DE RETRAITE**

CARSAT - Caisse retraite d'assurance et de la santé au travail	26,82 €	29,50 €	50% du reste à charge de votre facture
MSA - Mutuelle sociale agricole	26,82 €	29,50 €	
CNRACL - Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales	26,82 €	29,50 €	
CNMSS - Caisse nationale militaire de sécurité sociale	26,82 €	29,50 €	

(\*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.

Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil.

(\*\*) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 0,95 € TTC/km (Taux de TVA associé à la prestation)



# DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *	Détente	Bien-être	Evasion	Aide et Assistance à domicile	Aide *	Assistance **
<b>MENAGE</b>						
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X	ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X	Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X	Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X	Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, ....)	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X	Faire les lits et changer les draps	X	X
Faire les lits		X	X	Ranger et organiser les pièces	X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X	<b>GESTION DU LINGE</b>		
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X	Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Cirer et ranger les chaussures			X	Effectuer des travaux simples de couture	X	X
<b>REPASSAGE</b>						
Repasser et ranger les vêtements		X	X	Accompagner dans la gestion du linge (achats, tri, etc)	X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X	<b>GESTION DES REPAS ET COURSES</b>		
Repasser et ranger le linge de maison		X	X	Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, ...)	X	X
<b>ENTRETIEN DU LINGE</b>				Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Trier, étendre, plier le linge		X	X	Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)	X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X	Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X	Assister la prise des repas		X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X	<b>ENTRETIEN CADRE DE VIE</b>		
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			X	Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Apporter et récupérer au pressing			X	Entretenir les plantes de balcon, terrasses et jardinières	X	X
Effectuer des travaux simples de couture			X	Vider et sortir les poubelles	X	X
<b>GESTION DES COURSES</b>				Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X	Soins et promenades d'animaux de compagnie ***	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X	<b>ACTIVITES ET SORTIES</b>		
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X	Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc.	X	X
<b>PREPARATION DES REPAS</b>				Aider aux tâches administratives	X	X
Préparer des repas simples		X	X	Réaliser des jeux, des temps de discussions, etc	X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X	<b>HYGIENE, CONFORT ET DEPLACEMENTS</b>		
<b>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE</b>						
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X	Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Entretenir les plantes		X	X	Aider à la toilette et aux changes		X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X	Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Entretenir la terrasse et le mobilier de jardin			X	Aider aux transferts (lever, coucher, déplacements)		X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X	Aider à la mobilité au domicile et à l'extérieur		X

\* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

\* Prestations relevant de la déclaration en mode prestataire.

\*\* Prestations relevant de l'autorisation en mode prestataire pour les personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

\*\*\* Service relevant de la déclaration en mode prestataire et réservé uniquement aux personnes dépendantes.

## Garde d'enfants \*

Enfants de + 3 et de - 3 ans **	Enfants - 18 ans en situation de handicap ***	Garde partagée ****
---------------------------------	---	---------------------

DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS			
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	X
Amener et aller chercher à la crèche	X	X	X
COURSES / REPAS			
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X
Préparer et aider à la prise des repas	X		X
SOMMEIL			
Organiser les réveils et les couchers	X		X
Organiser les siestes	X		X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT			
Accompagner à la propreté	X		X
Accompagner au bain, à la douche	X		X
Accompagner dans la petite toilette	X		X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X
Gérer les changes	X		X
Garder les enfants malades	X	X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE			
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des	X	X	X
Aider aux devoirs	X	X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT			
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X

\* 3 enfants maximum par intervention

\*\* Formule relevant du régime de la déclaration pour les enfants de + 3 ans et de l'agrément pour les enfants de - 3 ans pour la garde et l'accompagnement d'enfants.

\*\*\* Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire pour les enfants de - 18 ans en situation de handicap. Sont exclus les actes d'assistance de la vie quotidienne.

\*\*\*\* Formule couvrant la garde d'enfants de 2, voir 3 familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre.

V14 - 112025 - Annexe de la fiche tarifs de l'agence

## Jardinage / Bricolage

La tonte
Le désherbage
Le ramassage des feuilles
Le débroussaillage
La plantation de petits végétaux
La taille des haies, arbustes et arbres
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
Le déneigement des abords immédiats du domicile
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
L'entretien régulier des allées et des terrasses
Le traitement des arbres et des arbustes
L'application d'engrais et/ou d'amendements
L'arrosage manuel des végétaux,
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières
LE POTAGER
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle
LE BRICOLAGE
Démonter, monter des meubles simples
Poser des étagères ou des tringles à rideaux
Fixer un porte manteau, un abat jour, d'un cadre
Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc
Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce
Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage)
Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée, )

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1<sup>er</sup> septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

**Attention :** La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).